



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Nouvelle inscription
Date de publication: SHAB - 19.06.2019
Numéro de publication: HR01-1004655226
Canton: VS

Entité de publication:
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Serge Roh SA, Vétroz

Serge Roh SA
Rue des Vignerons 88
1963 Vétroz

Forme juridique: Société anonyme

IDE: CHE235476663

Siège: Vétroz

Objectif

L'achat de raisins, la vinification et la vente de vins; la location et le travail des vignes (cf. statuts pour but complet)

Registre journalier no 1601 du 14.06.2019
Registre responsable: Registre du commerce du Valais Central

Révision:

Renonciation à la révision

Serge Roh SA, à Vétroz, CHE-235.476.663, Rue des Vignerons 88, 1963 Vétroz, société anonyme (Nouvelle inscription).
Date des statuts: 11.06.2019. Apport en nature et reprise de biens: selon contrat de transfert de patrimoine du 11.06.2019 et inventaire au 31.12.2018 il est fait apport de certains actifs de CHF 845'361.74 et de certains passifs envers les tiers de CHF 386'865.43 de l'entreprise individuelle "Cave Les Ruinettes, Serge Roh", à Vétroz (CHE-103.078.140), soit un actif net de CHF 458'496.31 contre remise de 1'000 actions nominatives de CHF 100.00, liées selon statuts, entièrement libérées, le solde de CHF 358'496.31 constituant une créance de l'apporteur envers la société. But: L'achat de raisins, la vinification et la vente de vins; la location et le travail des vignes (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000.00. Capital-actions libéré: CHF 100'000.00. Actions: 1'000 actions nominatives de CHF 100.00 liées selon statuts. Organe de publication: FOSC. Communication aux actionnaires: par lettres. Personne(s) inscrite(s): Roh, Serge Paul, de Vétroz, à Vétroz, administrateur unique, avec signature individuelle. Selon déclaration du 11.06.2019, il est renoncé à un contrôle restreint. L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.
Publication selon les art. 9 et 35 ORC.